

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2009

Service instructeur
Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2009-10-10-1

Service consulté

CONTRIBUTION 2009 À L'INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH

Résumé : *Dans le cadre de la convention relative au fonctionnement et au financement de l'Infobest Vogelgrun/Breisach pour 2007-2009 à laquelle le Conseil Général est partie prenante en vertu de la délibération n°12e/01-07 du 19 janvier 2007, il vous est demandé de confirmer la participation départementale 2009 à l'Infobest à hauteur de 24 900 €.*

Dans le cadre d'une convention trisannuelle (2007-2009) approuvée par la Commission Permanente du 19 janvier 2007 (délibération n°12/01-07), le Département cofinance l'Infobest Vogelgrun/Breisach, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour les citoyens, à hauteur de 74 700 €.

Il vous est demandé de confirmer la participation financière départementale annuelle pour 2009 d'un montant de 24 900 € afin de permettre son versement au SIVOM pays de Brisach, maître d'ouvrage de l'Infobest.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le programme F712, chapitre 65, fonction 048, nature 6562, opération 2009-F712-6538 du budget départemental 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER